



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

### **COMPTE-RENDU**

Le procès-verbal de la réunion en date du 20 mai 2016 soumis à l'approbation des élus est adopté à l'unanimité.

**FINANCES** - Aucune décision modificative n'est nécessaire dans le cadre du budget communal. En conséquence, ce dossier est retiré de l'ordre du jour. Le Conseil Municipal donne au Maire ou à son représentant une autorisation de principe afin de solliciter toute demande de subvention au titre du F.A.R.U. (*fonds d'aide au relogement d'urgence*) dans le cadre d'un relogement au bénéfice d'habitants (*sinistrés en raison d'une catastrophe naturelle, en cas d'incendie, d'immeuble menaçant péril ou déclaré insalubre*) et il les autorise à signer tout document relatif à cette affaire. La Commune ne prendra en charge le loyer d'un relogement temporaire qu'à compter du 1<sup>er</sup> jour de carence résultant d'un contrat d'assurance, et pour une durée maximale de six mois.

**SERVICE DES EAUX** - Le Conseil Municipal vote des crédits supplémentaires en section d'investissement en raison de l'octroi par l'Etat d'une subvention d'un montant de 23 392 € au titre du Fonds de Soutien pour les travaux de canalisation route de Préfontaines et rue Raymond Beignet.

**INTERCOMMUNALITE** - Le Conseil Municipal approuve la modification à intervenir des statuts du SIIS de Courtempierre, Fontenay, Nargis et Préfontaines compte tenu du transfert à la Communauté de Communes des Quatre Vallées -C.C.4.V.-, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 par arrêté préfectoral du 14 avril 2016, de la compétence « enfance-jeunesse », notamment en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.). Il valide le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la C.C.4.V. au titre de l'exercice 2016 (*période de six mois*), en raison des transferts de compétences « enfance-jeunesse » et culture. Il émet un avis favorable à l'adhésion de la C.C.4.V. à l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un Syndicat Mixte ouvert.

**INONDATIONS** - Le Conseil Municipal évoque les récentes inondations. Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs ou bénévoles, organismes ou particuliers, qui ont contribué, par leur action, à soutenir les sinistrés et l'action communale durant la gestion de la crise.

**DIVERS** - Le Conseil Municipal émet un accord de principe sur la création d'une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale en vue d'y adhérer, le cas échéant, par l'intermédiaire de la C.C.4.V. Il est informé de l'appel de candidatures en cours concernant les travaux de voirie 2016. Dans le cadre des délégations au Maire, ils prennent connaissance d'un contrat de location établi avec Dactyl Buro, concernant un photocopieur-imprimante-scanner-télécopieur pour un montant trimestriel de 160, 50 € H.T. (192, 60 € TTC) compte tenu de l'adhésion communale au groupement d'achat Approllys.

Enfin, le Conseil Municipal évoque différentes affaires de gestion courante parmi lesquels : le lancement par M. le Président de la C.C.4.V., de la procédure de modification simplifiée du P.L.U. de Nargis, compte tenu du transfert depuis le 14 avril 2016 à l'organisme intercommunal de la compétence en matière de documents d'urbanisme ; les préparatifs du comice agricole qui se déroulera à Ferrières les 27 et 28 août prochains et ceux de la Fête Nationale.

La séance est levée à 22 h 20.

NARGIS, le 11 juillet 2016